



Conseil Municipal Jeudi 26 janvier 2023 – 20h Salle du Conseil – Mairie

Présents

Sébastien MARIE - Marie ROBAIL - Laurent FONTANIER - René CHEVER - Baptiste MESSAGER - Marie Anne GUILLERM - Thomas GALL - Aline COAT - Delphine SAUBAN - Stéphanie MORVAN - Maëldan CORRE

Absents excusés

Pauline LACHIVER-KERGOAT donne procuration à Sébastien MARIE
Christelle L'HURIEC donne procuration à Delphine SAUBAN
Pascal MOGUEROU donne procuration à Laurent FONTANIER
Stéphanie MORVAN doit s'absenter en cours de séance et donne procuration à Maëldan CORRE.

Absente Amandine GOURVES

Informations diverses

Suppression d'un poste annoncé à l'école en bilingue. Le Maire a adressé un courrier à l'inspectrice d'Académie à Quimper. Un rendez-vous a été obtenu à Quimper mercredi 1er février à 8h. Cette annonce se fait malgré la hausse de l'effectif global de l'école. Cela nuit à toute l'école car il n'y aura plus de décroisements possibles avec la filière monolingue. Les parents vont organiser des actions dans les prochains jours.

Ordre du jour

- 1) **Présentation par le Service Eau et Assainissement de Morlaix Communauté** en présence de Monsieur Guy PENNEC, vice-président de Morlaix Co, Cédric Gall et Stéphane Le Bras techniciens de Morlaix communauté.

- Travaux canalisation de rejet des eaux traitées de la future station d'épuration à Quilliou-Dour

Débutées il y a 3 ans, les discussions concernant la station d'épuration notamment sur les calculs de débits mensuels de la Penzé. La station actuelle datant de 1994, constituée de lagunes, n'est plus aux normes, ce qui fait que les permis de construire ne peuvent plus être délivrés sur la commune. À la suite de l'appel d'offres : le cabinet de maîtrise d'œuvre choisi est CYCLEAU Ingénierie (Lannion) qui a travaillé sur la station de Commana, associé à OTV (Morlaix) qui a travaillé sur la station du Cloître Saint-Thégonnec. Sur la station actuelle, l'équivalent de 818 habitants pouvait être raccordés, soit 367 branchements, pour un volume annuel de 19 000 m³. Le changement de lieu de rejet à Quilliou-Dour a été choisi car le débit de la Penzé est plus important à cet endroit. Cette nouvelle station à boues activées en aération prolongée, aura une capacité de 1200 équivalent habitants : cela a été choisi en se basant sur les prévisions des habitants en 2040, en tenant compte aussi du réchauffement climatique (baisse du niveau et du débit des rivières), en prenant en compte également les projets de lotissements, les élèves de l'école et du collège, l'attractivité de la

commune.

C'est une installation compacte qui permet à l'ancienne station de fonctionner le temps des travaux et qui permet une meilleure intégration paysagère. Les boues seront revalorisées en milieu agricole ou par compostage.

Une partie de la canalisation de 2,5 km creusée entre Kersimonet (Station) et Quilliou-Dour (point de rejet) se fera sous-pression par refoulement puis la seconde partie se fera en gravitaire. Le réseau de refoulement sera réalisé par l'entreprise Le Page de Plounéour-Menez. Le total des travaux de la station se monte à 2 267 844 euros hors taxe. Les subventions représentent 48% du budget global : 890 527 euros de l'Agence de l'eau, 100 000 euros du Département et 100 000 euros de la DETR. (D'où l'importance de la prise en charge du service Eau et Assainissement par Morlaix Co, car vu le coût des travaux, si cela avait été à la commune de les financer, il n'y aurait pas eu d'autres projets dans le mandat (bourg, gymnase, pôle culturel...).

Les travaux débutent en mars 2023. En juillet 2023, le point de rejet sera terminé. Le contrôle de la station sera effectué par 4 prélèvements officiels par an et un auto-contrôle avec des prélèvements toutes les 24h. Ces installations sont télésurveillées 24h/24, un technicien de Morlaix Co passera environ tous les 2-3 jours.

Monsieur PENNEC indique que les investigations et les travaux autour du captage Plassart prennent du temps car situé en Zone Natura 2000 et il faut beaucoup d'autorisations pour pouvoir intervenir et les travaux ne peuvent intervenir quand période sèche.

2) Présentation de la synthèse de l'analyse des besoins sociaux

Un résumé de l'Analyse des Besoins Sociaux de Plounéour-Menez a été présenté par Aline COAT. Il s'agit d'une étude réalisée sur Morlaix Communauté par le cabinet COMPAS qui sert de base de données à la municipalité pour mettre en œuvre la politique sociale entre autres mais aussi l'urbanisme... Il en ressort que Plounéour-Menez est une des communes les plus jeunes de Morlaix Communauté, (qui a plus de 26% de sa population mineure, et un pourcentage relativement faible de personnes âgées). Elle gagne dans les dernières années un nombre important de familles avec enfants. C'est une des communes où le revenu médian est le plus bas de Morlaix Communauté, avec un certain nombre d'habitants en contrat précaire. Elle compte 80% de propriétaires malgré ses bas revenus. C'est une des communes où il y a le moins d'écart de revenus (entre les plus hauts et les plus bas). (Cf document complet sur le site internet de la commune).

3) Adoption de la charte environnementale

Cette charte est le résultat d'un travail participatif impliquant la population volontaire. La commune est pionnière dans le domaine, très peu de communes ont instauré une charte environnementale. Tous les objectifs et/ou actions présents dans la charte ne sont que des points sur lesquels la municipalité elle-même s'engage. La délibération du conseil n'était pas obligatoire pour la mettre en pratique mais c'est un choix pour qu'il y ait un vrai engagement du Conseil Municipal. Il s'agit de 75 actions définies par le groupe de travail que la commune va essayer de mettre en place. C'est un document vivant qui peut évoluer. Le COPIL de la charte se réunit au minimum une fois par an.

Le prochain aura en mars 2023 et mettra en place les premières actions et les critères d'évaluation retenus.

Cette charte est adoptée avec 13 voix pour et une abstention.

4) Urbanisme :

a- Déclassement voirie communale devant station d'épuration : à l'unanimité

b- Vente maison 45 rue de la Libération : Maison achetée par la commune pour 1 euro symbolique. Elle possède un terrain de 213m² à l'arrière. Le but de la commune n'est pas de garder des logements vacants.

Au départ elle était prévue pour être rasée et réalise une entrée sur un éventuel lotissement à l'arrière. Ce projet étant inenvisageable, elle est aujourd'hui proposée à la vente au prix de 30 000 euros. Le but étant de faire venir sur la commune des familles avec enfants. Vente votée par 13 voix pour et une voix contre.

5) Morlaix Communauté :

Prise de compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire. La Chambre Régionale des Comptes a rendu un rapport en pointant des équipements dont la gestion devrait être communautaire (théâtre, piscine de la Boissière, Langolvas...). Le conseil communautaire a voté pour cette prise de compétence. Après l'accord de 50% des communes représentant les 2/3 des habitants ou 2/3 des communes représentant 50% des habitants, il y aura un COPIL pour étudier les choses et sortir la liste des bâtiments concernés. Cette liste sera à revoter en fin d'année. Le conseil trouve que c'est un peu flou : comment cela va-t-il se passer ? (Par exemple, est ce que les agents qui y travaillent seront ceux de Morlaix Communauté où ceux des communes qui y travaillent déjà, quel budget ? ...). Le conseil pense que cette idée peut être intéressante mais qu'il faut connaître davantage les conditions pour pouvoir vraiment se prononcer. 4 conseillers votent contre, 10 s'abstiennent.

6) Convention stagiaire BAFA.

Accord pour faire une convention sur les camps d'été, février et Pâques pour une gratification de stage de 28 euros par jour. Votée à l'unanimité.

7) Création de trois noms de rues dans le bourg.

Travail sur la numérotation du bourg, l'impasse du Stade, du "Jardin de l'Auditoire" (derrière église) et de l'impasse Famille PERPER. Noms de rues votés à l'unanimité.

8) Subvention Association des Maires Ruraux du Finistère

Subvention de 100 euros à l'Association des Maires Ruraux du Finistère (association pour les communes de - de 3500 habitants). Votée à l'unanimité.

9) Subvention Association des Maires du Finistère

Subvention pour toutes communes confondues. 456 euros (montant forfaitaire par habitants) Votée à l'unanimité.

10) Délibération du 15 décembre 2022 :

Le montant du marché conclu pour la mission de coordination SPS de la salle de sports s'élève à 3304,80 euros au lieu de 6 091,20 euros pour Qualiconsult.

11) Questions diverses